



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 2 août 2018

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - 4 CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS TUÉS AU MOIS DE JUILLET DANS LE BAS-RHIN

28 personnes ont été tuées sur les routes du département depuis le début de l'année. 10 d'entre elles, soit près du tiers, étaient des conducteurs de deux-roues motorisés alors même qu'ils ne représentent que 2 % des usagers de la route.

Sur ces 10 victimes, 6 étaient à l'origine de leur accident : non-respect des priorités et prise de risques inconsidérés (franchissement ligne blanche, remontée de file, tourne à gauche, vitesse excessive).

Si la majorité des accidents impliquant des deux-roues motorisés se sont produits en milieu urbain, les accidents les plus graves ont eu lieu hors agglomération (70 % des accidents mortels). La moyenne d'âge des victimes est de 33 ans.

Pour le seul mois de juillet, sur 5 personnes décédées sur nos routes, 4 étaient des conducteurs de deux-roues motorisés (3 motards et 1 conducteur de cyclomoteur) :

- le 3 juillet, une remorque mal accrochée se détachait d'un véhicule léger et percutait un motocycliste qui roulait dans le sens opposé ;
- le 9 juillet, un motocycliste perdait la vie en percutant un engin de chantier ; la vitesse excessive et une conduite dangereuse sont en cause ;
- le 14 juillet, un scooteriste roulant sans casque a percuté un lampadaire ; il avait par ailleurs consommé de l'alcool et du cannabis ;
- le 27 juillet, une moto franchissait une ligne continue pour effectuer un dépassement, et était percutée par une camionnette.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

Les tendances observées dans le Bas-Rhin sont inquiétantes dans la mesure où :

- le nombre de tués augmente significativement depuis 2017 (10 victimes à fin juillet 2018 contre 10 pour l'ensemble de l'année 2017, 1 en 2016 et 3 en 2015) ;
- les victimes sont plus jeunes (de 40 à 33 ans en moyenne) ;
- la responsabilité des conducteurs reste engagée dans 2 accidents mortels sur 3.

Dans ce contexte, la Préfecture appelle les conducteurs de deux-roues motorisés à la plus grande prudence sur les routes, en particulier pendant la période estivale, où les déplacements en motos et cyclomoteurs sont plus fréquents.

Le respect du code de la route, la vigilance et le bon équipement de sécurité ne freinent en rien le plaisir de la conduite d'un deux-roues motorisé.

L'État s'engage pour développer les actions de prévention en faveur des deux-roues motorisés :

De nombreuses actions de prévention sont déployées dans le Bas-Rhin pour les conducteurs de deux roues motorisés, dans le cadre du Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière et, plus généralement, du Document Général d'Orientation (DGO) signé le 27 juin dernier. Pour faire part de vos initiatives d'actions / formations ou plus simplement vous informer sur l'offre existante, consultez le site : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites-et-prevention/Securite-routiere/Actions-de-securite-routiere> ou contactez l'unité de Sécurité et de Circulation Routière de la Direction Départementale des Territoires : ddt-stic-scr@bas-rhin.gouv.fr

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est